

Date de convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 20/10/2025



**Délibération n° 7 du Conseil Communautaire
Séance du 15 octobre 2025**

*Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à FAULQUEMONT, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Présents : 46 dont 1 suppléant

Absents : 14

- dont représentés : 3

- dont suppléé : 1

Votants : 49

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Jean BRACCO ; Gwladys FOLSCHWEILLER ; Evelyne GEORGES ; Corinne GEORGES-HAMAN ; Etienne HOFFERT ; Daniel ROTH ; Jonathan SZABLEWSKI

SUPPLÉÉ : Jonathan SZABLEWSKI représenté par son suppléant Daniel HINSCHBERGER

POUVOIRS : Corinne GEORGES-HAMAN à Clément LEBLEU ; Etienne HOFFERT à Jonathan LEIDNER ; Daniel ROTH à Luc BALLASSE

ABSENTS : Michel BAYLAC ; Sandrine BOTTIN ; Nathalie DREXLER ; Sandra PICHON ; Bernard REICHERT ; Didier SOUCHON ; Suzanne THIELEN

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : André BAYER

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

DÉCISION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

François LAVERGNE



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Exercice 2024

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



STEU de Longeville-lès-Saint-Avoid

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	22
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	22
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	23
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	24
2.1.	Modalités de tarification	24
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
2.3.	Recettes	28
3.	Indicateurs de performance	29
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	29
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	29
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	31
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	33
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	36
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	37
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	38
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	39
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	40
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Financement des investissements.....	42
4.1.	Montants financiers.....	42
4.2.	Etat de la dette du service	42
4.3.	Amortissements	42
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	42
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	42
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	43
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	43
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	44

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Boucheporn, Créhange, Elvange, Faulquemont, Flétrange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, Herny, Holacourt, Hémilly, Laudrefang, Longeville-lès-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Teting-sur-Nied, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-lès-Faulquemont, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, Zimming
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
Seules les communes de Fouligny, Voimhaut, Vittoncourt, Adaincourt, et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes, les zonages existent de fait et correspond à la desserte des réseaux.
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 07/06/2022.. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 422 habitants au 31/12/2024 (24 527 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 024 abonnés au 31/12/2024 (10 982 au 31/12/2023).

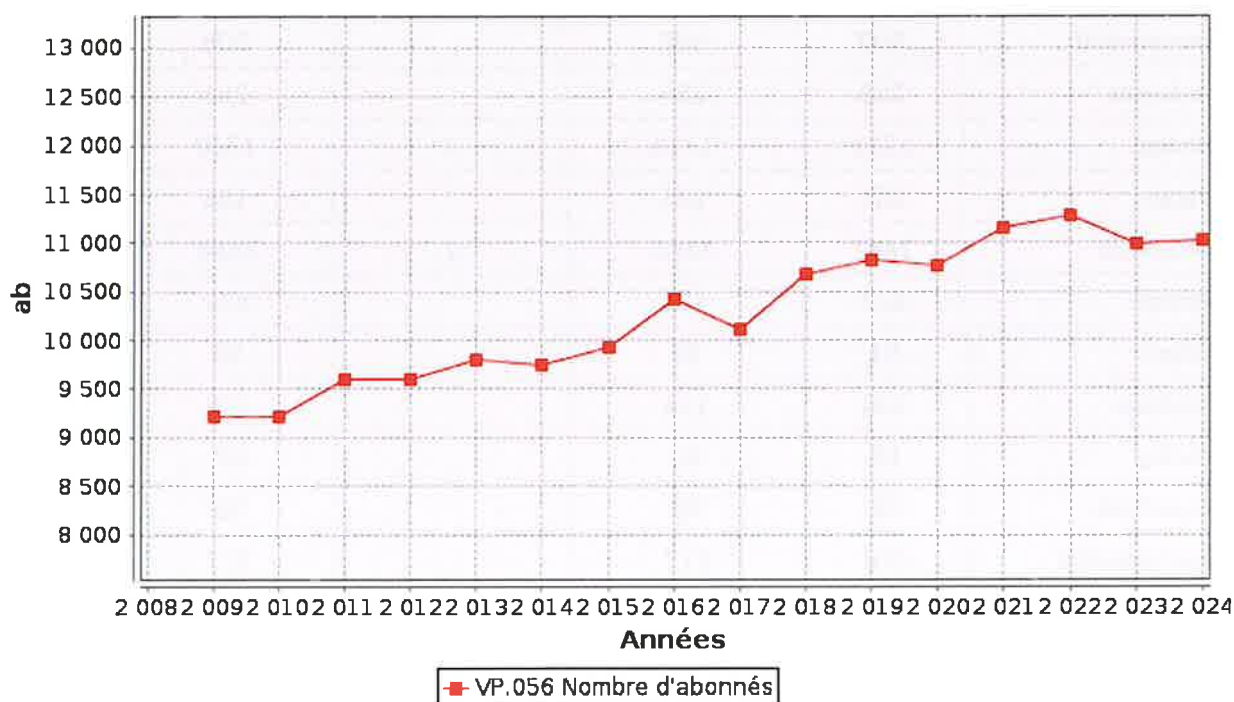
La répartition des abonnés par commune figure sur la page suivante.

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Adaincourt	45	44		44	-2%
Adelange	114	112		112	-2%
Arraincourt	53	56		56	6%
Arriance	94	99		99	5%
Bambiderstroff	500	508		508	2%
Boucheporn	253	256		256	1%
Créange	1713	1718	2	1720	0%
Elvange	183	186		186	2%
Faulquemont	2461	2464	2	2466	0%
Flétrange	427	424		424	-1%
Foulny	51	50		50	-2%
Guinglange	138	136		136	-1%
Hallering	63	63		63	0%
Han-sur-Nied	99	98		98	-1%
Haute-Vigneulles	218	217		217	0%
Herny	58	58		58	0%
Holacourt	227	230		230	1%
Hémilly	40	38		38	-5%
Laudrefang	145	143		143	-1%
Longeville-lès-St-Avoid	1669	1673	2	1675	0%
Mainvillers	145	151		151	4%
Many	128	129		129	1%
Marange-Zondrange	148	146		146	-1%
Pontpierre	318	321		321	1%
Teting-sur-Nied	558	558		558	0%
Thicourt	53	53		53	0%
Thonville	20	20		20	0%
Tritteling-Redlach	220	220		220	0%
Vahl-lès-Faulquemont	115	116		116	1%
Vatimont	133	134		134	1%
Vittoncourt	153	155		155	1%
Voimhaut	106	106		106	0%
Zimming	334	336		336	1%
Total	10 982			11 024	0,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 11 024.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 32,27 abonnés/km) au 31/12/2024. (32,15 abonnés/km au 31/12/2023).

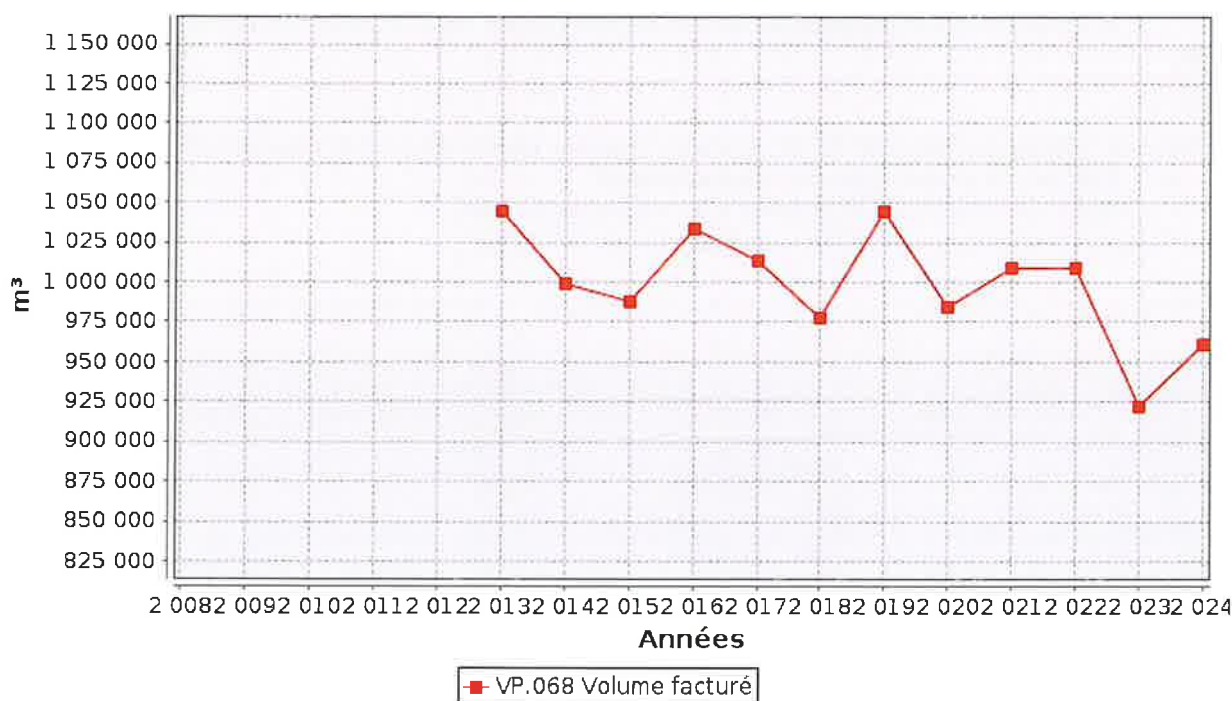
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,22 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,23 habitants/abonné au 31/12/2023).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	922 012	960 492	4,2%



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
CASAS (zone « des garages » de Longeville-lès-St-Avold)	1 641	2 326	+41%
CASAS (zone commerciale de Longeville-lès-St-Avold)	6 485 (convention et comptage à partir de mi-2023)	15 819	+144%
Total des volumes exportés	8 126	18 145	+123%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
CASAS-Commune de Boustroff, lotissement des Moissonneurs		1 158	
Total des volumes importés		1 158	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 6 au 31/12/2024 (5 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 245,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 96,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 341,6 km (341,6 km au 31/12/2023).

139 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
			Nombre	Volume de stockage (m ³)
Boues activées	Agglo Créhange	31	4	1800
Boues activées	Agglo Faulquemont	18	4	384
Boues activées	Agglo Haute-Vigneulles	18	7	400
Boues activées	Agglo Longeville	21	3	1795
Lagunage aéré	Mainvillers	2	-	-
Lagunage naturel	Hemilly	2	-	-
Filtres plantés	Many	3	1	49
Filtres plantés	Chémery	2	-	-
Filtres plantés	Agglo Herny	6	2	165
Lagunage naturel	Adelange	2	1 lagune primaire	200
Filtres plantés	Marange Hallering	7	1 lagune primaire	300
Filtres plantés	Vahl-lès-Faulquemont	2	-	-
Filtres plantés	Zondrange	2	-	-
	TOTAL	116	23	5093

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEU de Zondrange
Code Sandre de la station : 025744403667

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres Plantés									
Date de mise en service		Avril 2022									
Commune d'implantation		Marange-Zondrange (57444)									
Lieu-dit		Zondrange									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		130									
Nombre d'abonnés raccordés		48									
Nombre d'habitants raccordés		122									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du : Capacité inférieure à 12kg/j de DBO ₅									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur RUISSEAU DE ZONDRANGE									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		30		☐ et ☒ ou		80					
DCO		100		☐ et ☒ ou		75					
MES		40		☐ et ☒ ou		75					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/11/2024	Oui	5	96,43	5	99,06	2	98,65	0,6	98,7	1,49	74,49

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : STEU de Chémery
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres Plantés à un étage suivi d'une zone humide							
Date de mise en service				01/11/2013							
Commune d'implantation				Faulquemont (57209)							
Lieu-dit				Commune associée de Chémery							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				168							
Nombre d'abonnés raccordés				57							
Nombre d'habitants raccordés				120							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				65							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
		Capacité inférieure à 12kg/j de DBO5									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU BAERENBACH							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		90				OU		85			
MES		30				OU		90			
NK		10				OU		86			
Pt		5				OU		40			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/10/2024	Oui	2	83,33	9	90,32	3	92,86	0,5	80,77	1	55,95

STEU N°3 : STEU d'Herny
Code Sandre de la station : 025731902343

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres Plantés précédés d'une lagune de décantation									
Date de mise en service		01/06/2014									
Commune d'implantation		Herny (57319)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		787									
Nombre d'abonnés raccordés		321									
Nombre d'habitants raccordés		749									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		228									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du 27 septembre 2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet diffus							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE L' AISNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		15				OU		90			
DCO		70				OU		80			
MES		20				OU		85			
NK		20				OU		80			
Pt		4				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/05/2023	Oui	3	95,1	22	89,11	13	90,71	7,6	64,49	1,09	61,48

STEU N°4 : STEU de Many
Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à écoulement vertical à deux étages									
Date de mise en service		18/12/2013									
Commune d'implantation		Many (57442)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		270									
Nombre d'abonnés raccordés		128									
Nombre d'habitants raccordés		247									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		126									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du 17 octobre 2013									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DES GRANDS PRES							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		85			
DCO		90				OU		80			
MES		35				OU		80			
NK		15				OU		75			
Pt		5				OU		35			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/05/2024	Oui	2	93,55	11	95,02	2	98,67	2,1	88,2	2,1	17,32

STEU N°5 : STEU de Longeville-lès-Saint-Avold
Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		23/09/2009									
Commune d'implantation		Longeville-lès-Saint-Avold (57413)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7150									
Nombre d'abonnés raccordés		1 922									
Nombre d'habitants raccordés		4 269									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		5 584 (débit de référence 2021 – percentile 95)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du 28 février 2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Blindengraben							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				ET si Q < 1 660 m³/j OU si Q > 1 660 m³/j				Rendement (%)	
DBO ₅		15				ET/OU				90	
DCO		65				ET/OU				80	
MES		20				ET/OU				90	
NK		10				ET/OU				70	
NH ₄ ⁺		5				ET/OU				75	
Pt		2				ET/OU				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3,7	95,1	14,7	94,1	4,4	96,6	3,1	89,8	0,6	82

STEU N°6 : STEU de Vahl-Les-Faulquemont
Code Sandre de la station : 025768603445

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtre planté de roseaux à écoulement vertical à deux étages							
Date de mise en service				Septembre 2019							
Commune d'implantation				Vahl-lès-Faulquemont (57686)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				350							
Nombre d'abonnés raccordés				115							
Nombre d'habitants raccordés				247							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du 26 septembre 2017									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		La Baerenbach							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		85			
DCO		80				OU		80			
MES		40				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/11/2024	Oui	3	93,33	11	89,81	4	97,65	0,4	98,33	1,68	46,5

STEU N°7 : STEU de Haute Vigneulles
Code Sandre de la station : 025771401481

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2004									
Commune d'implantation		Haute-Vigneulles (57714)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5000									
Nombre d'abonnés raccordés		1 743									
Nombre d'habitants raccordés		3 747									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		2 799 (débit de référence 2021 – percentile 95)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du 4 mai 2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Nied Allemande							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		ET si Q < 890 m³/j OU si 890 m³/j < Q < 1 200 m³/j				ET si Q < 1 660 m³/j OU si Q > 1 660 m³/j			
DBO ₅		25		ET/OU				90			
DCO		50		ET/OU				75			
MES		30		ET/OU				90			
NGL		15		ET/OU				80			
NK		10		ET/OU				75			
Pt		2		ET/OU				80 du 01/04/ au 31/10			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	2,13	95,7	12,5	93,5	4,32	96,7	5,29	76,4	0,7	73,6

STEU N°8 : STEU de Faulquemont amont
Code Sandre de la station : 025720901143

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1997									
Commune d'implantation		Faulquemont (57209)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6500									
Nombre d'abonnés raccordés		1 241									
Nombre d'habitants raccordés		2 938									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		3 134 (débit de référence 2021 – percentile 95)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du 25 juillet 2020									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RIVIERE LA NIED ALLEMANDE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		ET si Q < 4 308 m³/j OU si Q > 4 308 m³/j				Rendement (%)			
DBO ₅		25		ET / OU				90			
DCO		90		ET / OU				75			
MES		30		ET / OU				90			
Pt		/		/				/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	2,8	96,9	24,5	92,7	6,1	95,6	6,4	80,9	1,1	73,7

STEU N°9 : STEU de Mainvillers
Code Sandre de la station : 025743000922

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage aéré									
Date de mise en service		12/03/1998									
Commune d'implantation		Mainvillers (57430)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		370									
Nombre d'abonnés raccordés		145									
Nombre d'habitants raccordés		329									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		89									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du 13 août 2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE BROUCHE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		35				OU		90			
DCO		125				OU		80			
MES		60				OU		85			
NK		30				OU		60			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/11/2024	Oui	7	92,05	51	81,11	15	83,87	28,9	62,47	6,51	3,13

STEU N°10 : STEU de Hémilly
Code Sandre de la station : 025731301246

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/10/1999							
Commune d'implantation				Hémilly (57313)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés				58							
Nombre d'habitants raccordés				145							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				50							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☒ Déclaration en date du 21 janvier 2010							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		RUISSEAU D'HEMILLY					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO ₅		15		OU		90					
DCO		85		OU		75					
MES		25		OU		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/12/2024	Oui Débit lors du bilan de 127 m³/jour supérieur au débit de référence.	2	92,31	30	93,48	38	3	3	39	0,49	46

STEU N°11 : STEU de Marange-Zondrange
Code Sandre de la station : 025744403446

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres Plantés précédés d'une lagune de décantation									
Date de mise en service		Février 2019									
Commune d'implantation		Marange-Zondrange (57444)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450									
Nombre d'abonnés raccordés		163									
Nombre d'habitants raccordés		356									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		110									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du 24 janvier 2017									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE MARANGE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		80			
DCO		90				OU		75			
MES		40				OU		75			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/11/2024	Oui	2	94,29	5	94,9	2	93,75	0,4	98,35	0,91	64,31

STEU N°12 : Station d'épuration de Créhange
Code Sandre de la station : 025715900146

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1989									
Commune d'implantation		Créhange (57159)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		16000									
Nombre d'abonnés raccordés		4 231									
Nombre d'habitants raccordés		9 198									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		11 095 (débit de référence 2021 – percentile 95)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du 14 novembre 2008									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		la Nied allemande							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		100				OU		75			
MES		30				OU		90			
NGL		15				OU		70			
NH ₄ ⁺		10				OU		75			
Pt		2				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	2,3	97,7	18,4	93,5	2,1	98,6	2,8	91,9	0,6	86

STEU N°13 : Lagune d' ADELANGE
Code Sandre de la station : 0257008802619

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		Mai 2017									
Commune d'implantation		Adelange (57008)									
Lieu-dit		Kiesenmertel									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		330									
Nombre d'abonnés raccordés		114									
Nombre d'habitants raccordés		216									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du 9 novembre 2019									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bruehlbach							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		30				OU		80			
DCO		100				OU		75			
MES		40				OU		75			
NK		15				OU		70			
Pt		3				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/10/2024	Oui	3	98	36	91,22	8	95,29	16,4	80,36	2,34	69,73

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Zondrange (Code Sandre : 025744403667)	0	0
Station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
station d'épuration d'Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
Rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Nouvelle station d'épuration de longeville (Code Sandre : 025741301943)	167	240
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603445)	0	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	47,4	47
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	42,6	36
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Lagune de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Lagune de Marange-Zondrange (Code Sandre : 025744403446)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	267,5	220
Lagune d'ADELANGE (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Total des boues produites	524,5	543



1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Zondrange (Code Sandre : 025744403667)	0	0
Station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
station d'épuration d'Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
Rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Nouvelle station d'épuration de longeville (Code Sandre : 025741301943)	167	240
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603445)	0	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	47,4	47
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	42,6	36
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Lagune de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Lagune de Marange-Zondrange (Code Sandre : 025744403446)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	267,5	220
Lagune d' ADELANGE (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Total des boues évacuées	524,5	543

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	13€/m ² de surface plancher	13€/m ² de surface plancher
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,45 €/m ³	1,59 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/06/2023 effective à compter du 07/06/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 07/06/2023 effective à compter du 07/06/2023 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 07/06/2023 effective à compter du 07/06/2023 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération du 27/03/2024 effective au 01/01/2024 fixant le tarif de la redevance assainissement.

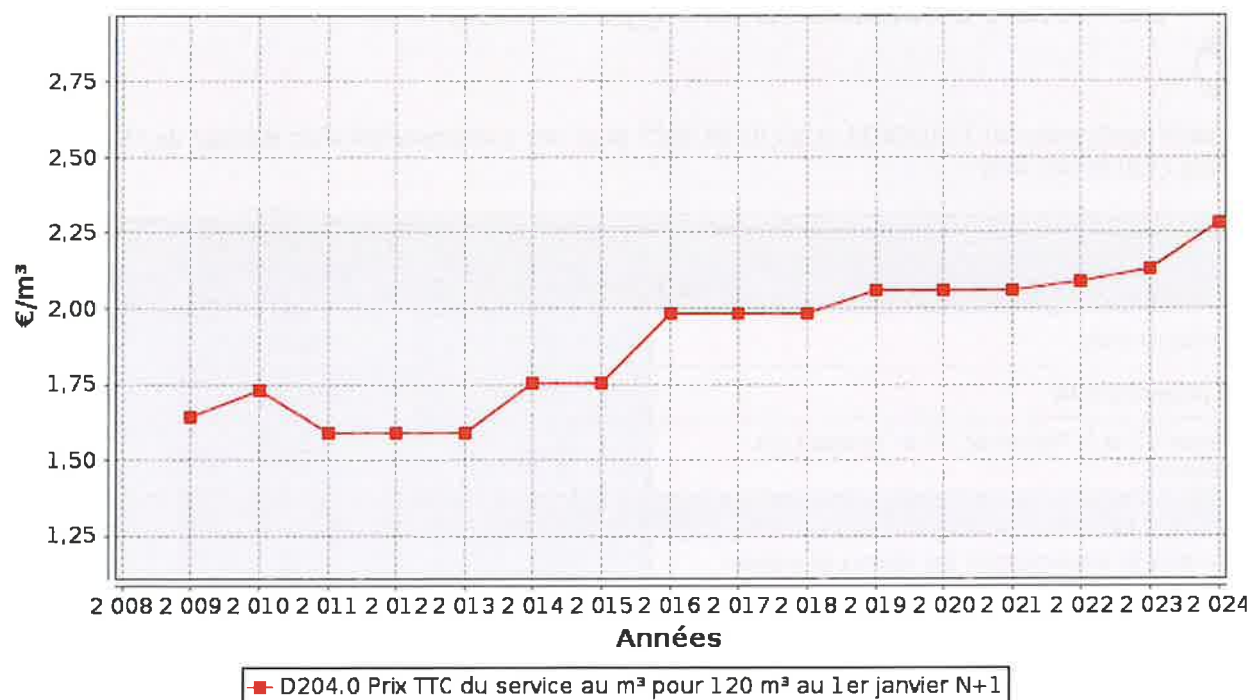
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	174,00	190,80	9,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	204,00	220,80	8,2%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	23,20	22,08	-4,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,16	52,84	3,3%
Total	255,16	273,64	7,2%
Prix TTC au m³	2,13	2,28	7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Bambiderstroff	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Boucheporn	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Créhange	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Elvange	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Faulquemont	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Flétrange	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Fouigny	0,88	0,88
Guinglange	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Hallering	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Herny	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Holacourt	0,88	0,88
Hémilly	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Laudrefang	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Longeville-lès-Saint-Avold	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Mainvillers	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Many	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Marange-Zondrange	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Pontpierre	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Teting-sur-Nied	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	0,88	0,88
Tritteling-Redlach	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Vahl-lès-Faulquemont	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,45 + 30€ abonnement	1,45 + 30€ abonnement

La facturation est effectuée avec une quadrimestrielle (secteur SEBVF) et semestrielle (secteur SEE : commune de Boucheporn)

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation du coût des fournitures, des consommables et des énergies.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 690 509,31	1 737 030,37	2,8
<i>dont abonnements</i>	307 991,35	305 993,10	-0,6
Redevance eaux usées usage non domestique	81 506,78	101 654,18	24,7
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés		13 943,30	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 772 016,09	1 852 627,85	4,5
Recettes de raccordement	34 824,68	26 502,11	-23,9
Prime de l'Agence de l'Eau	42 419	0	-100
Contribution au titre des eaux pluviales	415 000	0	-100
Recettes liées aux travaux	113 903,37	90 847,38	-18,8
Contribution exceptionnelle du budget général	0	476 500	
Autres recettes (préciser)	5 869.25	6 183.99	5,4
Total autres recettes	1 077 271,32	1 071 497,96	-0,5
Total des recettes	2 849 287,41	2 924 125,81	2,6

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 838 684,55 € (1 772 016 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 11 024 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2024 (94 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Zondrange	3,22	100	—
Station d'épuration de Chémery	0,72	100	—
station d'épuration d'Herny	21,96	100	100
Rhizosphère de Many	7,01	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	74,5	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	5,85	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	80	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	53,7	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	11,7	100	100
Lagune de Hémilly	3,3	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	3,92	100	100
Station d'épuration de Créhange	396,8	100	100
Lagune d'ADELANGE	7,95	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Zondrange	3,22	100	100
Station d'épuration de Chémery	0,72	100	100
station d'épuration d'Herny	21,96	100	100
Rhizosphère de Many	7,01	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	74,5	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	5,85	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	80	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	53,7	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	11,7	100	100
Lagune de Hémilly	3,3	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	3,92	100	100
Station d'épuration de Créhange	396,8	100	100
Lagune d'ADELANGE	7,95	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Zondrange	3,22	100	100
Station d'épuration de Chémery	0,72	100	100
station d'épuration d'Herny	21,96	100	100
Rhizosphère de Many	7,01	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	74,5	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	5,85	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	80	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	53,7	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	11,7	100	100
Lagune de Hémilly	3,3	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	3,92	100	100
Station d'épuration de Créhange	396,8	100	100
Lagune d'ADELANGE	7,95	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Zondrange : sans objet

Station d'épuration de Chémery : sans objet

station d'épuration d'Herny : sans objet

Rhizosphère de Many : sans objet

Nouvelle station d'épuration de longeville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	240
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		240

Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont : sans objet

Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	47
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		47

Station d'épuration de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	36
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		36

Station d'épuration de Mainvillers : sans objet

Lagune de Hémilly : sans objet

Lagune de Marange-Zondrange : sans objet

Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	220
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		220

Lagune d'ADELANGE : sans objet

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 17 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0,696 pour 1000 habitants (0,041 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 1

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0,3 par 100 km de réseau (0,3 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Le taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0,01	0,01	0,01

Au cours des 5 dernières exercices, 0,11 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,01% (0,01% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration de Zondrange	1	1	100	100
Station d'épuration de Chémery	1	1	100	100
station d'épuration d'Herny	1	1	100	100
Rhizosphère de Many	1	1	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	12	12	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	1	1	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	12	12	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	12	8	100	66,7
Station d'épuration de Mainvillers	1	1	100	100
Lagune de Hénilly	1	1	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	1	1	100	100
Station d'épuration de Créhange	24	24	100	100
Lagune d'ADELANGE	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅

arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 97 (100 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (100 en 2023).

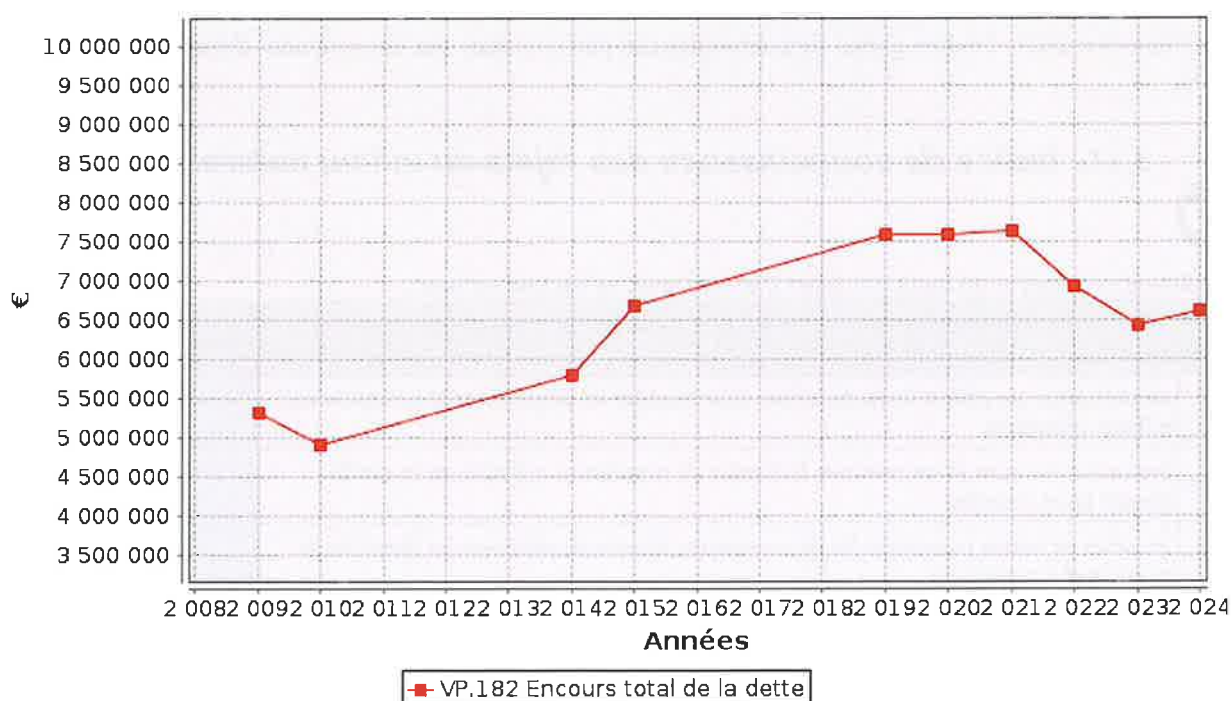
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	6 445 153,5	6 613 196,01
Epargne brute annuelle en €	506 593,85	789 139,64
Durée d'extinction de la dette en années	12,7	8,4



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice \$N\$Minus1.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	35 948,68	32 352,21
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 772 016,09	1 831 468,9
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	2,03	1,77

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires,

y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,09 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	461 944,76	1 382 574
Montants des subventions en €	372 568	405 186,82
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 445 153,5	6 613 196,01
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	652 273,71	600 887,84
	en intérêts	147 020,48	127 646,83

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 045 294,76 € (1 028 704,19 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise aux normes de l'assainissement des communes de Adaincourt, Voimhaut et Vittoncourt	2 970 000	2 970 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de raccordement de la commune de Fouligny sur la STEU de Haute-Vigneulles	2025	1 300 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

37 328,75 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0389 €/m³ pour l'année 2024 (0,0419 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2024.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 527	24 422
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	524,5	543
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,13	2,28
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0419	0,0389



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 15/10/2024 de 32 m3
Relève du 07/06/2024 de 35 m3
Relève du 16/02/2024 de 42 m3
Relève du 12/10/2023 de 31 m3
Relève du 13/06/2023 de 30 m3
Relève du 23/02/2023 de 34 m3
Relève du 26/10/2022 de 27 m3
Relève du 21/06/2022 de 32 m3
Relève du 23/02/2022 de 37 m3

Référence à
rappeler

Identifiant : ()
Occupant :

-- Mot de Passe : DhoXon

4

Adresse du lieu
desservi : 57580 ADAINCOURT

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57580 ADAINCOURT

Facture n° 2024-EA-00-1 du 05/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 07/06/2024 au 15/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 32 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00317 €

	Montants
Collecte des eaux usées	30,98
Distribution de l'eau	74,78
Organismes Publics	22,50

Total de la facture 128,26

Somme prélevée le 13/01/2025 128,26 €

Le montant sera prélevé sur le compte

Domiciliation :ulaire : C

Emetteur : SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2415100062081 8

Montant : 128,26 €

Domiciliation : CRCA REMILLY

Date de prélèvement : 13/01/2025

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR812221373

RUM

BIC : SEBVF

IBAN :

57580 ADAINCOURT

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G16XU019894	15 mm	15/10/2024	R	797			829	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) 32

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123 jours		0,20582	25,32	1,39 (5.5%)	26,71
Eau	1 à 20	20 m3		1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 32	12 m3		1,48000	17,76	0,98 (5.5%)	18,74
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 32	32 m3		0,88000	28,16	2,82 (10%)	30,98
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32 m3		0,35000	11,20	0,62 (5.5%)	11,82
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32 m3		0,07300	2,34	0,13 (5.5%)	2,47
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32 m3		0,23300	7,46	0,75 (10%)	8,21
Total de votre facture					120,04	8,22	128,26
Montant total à payer					120,04	8,22	128,26

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 22/07/2024 de 34 m3
Relève du 11/03/2024 de 33 m3
Relève du 07/11/2023 de 26 m3
Relève du 24/07/2023 de 46 m3
Relève du 15/03/2023 de 31 m3
Relève du 18/11/2022 de 25 m3
Relève du 01/08/2022 de 56 m3
Relève du 21/03/2022 de 32 m3
Relève du 18/11/2021 de 21 m3

Référence à
rappeler

Identifiant
Occupant : i

38

Adresse du lieu
desservi : 57380 ADELANGE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 ADELANGE

Facture n° 2024-EA-00- du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 11/03/2024 au 22/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Montants

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

70,50
77,68
23,88

Total de la facture

172,06

Montant total à payer avant le 09/12/2024

172,06 €

Mandat de prélèvement SEPA (portuel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la création d'un
virement des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
portuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 ADELANGE



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005245524
ICS : FR81222137359
Référence : 4 CN 24 002412500052455 H 105 97 Montant : 172,06 €
Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9



En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1513 5005 0004 8848 5472 669
Titulaire du compte : STEPLER CORINNE

066310500246 STEPLER CORINNE

15135005000488485472669

941133000175 940800241250005245505213287206 17206

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Facture n° 2024-EA-00-

du 04/11/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G17XU048741	15 mm	22/07/2024	R	542			576	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 34	14	m3	1,48000	20,72	1,14 (5.5%)	21,86
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,59000	54,06	5,41 (10%)	59,47
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,07300	2,48	0,14 (5.5%)	2,62
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5.5%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10%)	8,71
Total de votre facture					160,02	12,04	172,06
Montant total à payer					160,02	12,04	172,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payip.gouv.fr et de

saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et

envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le

talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier

paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre

du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et

l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable

chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDF BP 21

57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant

Occupant : M.

Adresse du lieu
desservi :

57380 ARRANCOURT

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 ARRANCOURT

Facture n° 2024-EA-00

du 05/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 05/06/2024 au 14/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

37 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00318 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
35,82
82,58
25,99

Total de la facture

144,39

Historique de consommation

Relève du 14/10/2024 de 37 m³

Relève du 05/06/2024 de 33 m³

Relève du 15/02/2024 de 26 m³

Relève du 11/10/2023 de 35 m³

Relève du 12/06/2023 de 33 m³

Relève du 22/02/2023 de 24 m³

Relève du 24/10/2022 de 29 m³

Relève du 20/06/2022 de 39 m³

Relève du 22/02/2022 de 19 m³

Montant total à payer avant le 13/01/2025

144,39 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le débiteur à
envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 ARRANCOURT

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241510006217324

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002415100062173 C 105 46 Montant : 144,39 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1610 6000 1996 0095 1710 014

Titulaire du compte : PIODI ROMAIN

066310500246 PIODI ROMAIN

16106000199600951710014

941133000175 42030024151000621730

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

14439

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G13WA001155	15 mm	14/10/2024	R	829			866	37
Consommation totale relevée									37

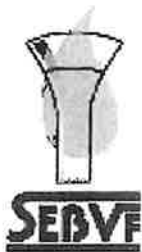
Consommation facturée (m3)

37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123	jours	0,20582	25,32	1,39 (5.5%)	26,71
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 37	17	m3	1,48000	25,16	1,38 (5.5%)	26,54
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 37	37	m3	0,88000	32,56	3,26 (10%)	35,82
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5.5%)	13,66
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,07300	2,70	0,15 (5.5%)	2,85
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,86 (10%)	9,48
Total de votre facture					135,11	9,28	144,39
Montant total à payer					135,11	9,28	144,39

Commentaires	
NOTE EXPLICATIVE	
EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgtf.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Historique de consommation

Relève du 23/07/2024 de 33 m³
Relève du 13/03/2024 de 35 m³
Relève du 08/11/2023 de 27 m³
Relève du 25/07/2023 de 52 m³
Relève du 16/03/2023 de 40 m³
Relève du 21/11/2022 de 40 m³
Relève du 02/08/2022 de 38 m³
Relève du 22/03/2022 de 35 m³
Relève du 22/11/2021 de 34 m³

Référence à Identifiant
rappeler Occupant

Adresse du lieu 3
desservi : 57580 ARRIANCE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57580 ARRIANCE

Facture n° 2024-EA-00-2 du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 13/03/2024 au 23/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

33 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Montants

Collecte des eaux usées	68,75
Distribution de l'eau	76,12
Organismes Publics	23,19

Total de la facture

168,06

Somme prélevée le 09/12/2024

168,06 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500051108 T

Montant : 168.06 €

57580 ARRIANCE

Doi

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : F

RUM :

BIC :

IBAN



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G15WA037738	15 mm	23/07/2024	R	795			828	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3)

33

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 33	13	m3	1,48000	19,24	1,06 (5.5%)	20,30
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,59000	52,47	5,25 (10%)	57,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,07300	2,41	0,13 (5.5%)	2,54
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5.5%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10%)	8,46
Total de votre facture					156,30	11,76	168,06
Montant total à payer					156,30	11,76	168,06

Commentaires	
NOTE EXPLICATIVE	
EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-6 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C21LU002468	15 mm	26/07/2024	R	228			262	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 34	14	m3	1,48000	20,72	1,14 (5.5%)	21,86
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,59000	54,06	5,41 (10%)	59,47
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,07300	2,48	0,14 (5.5%)	2,62
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5.5%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10%)	8,71
Total de votre facture					160,02	12,04	172,06
Montant total à payer					160,02	12,04	172,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgifp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Historique de consommation

Relève du 18/06/2024 de 31 m³
Relève du 07/03/2024 de 0 m³
Relève du 07/11/2023 de 60 m³
Relève du 11/07/2023 de 128 m³
Relève du 08/03/2023 de 57 m³
Relève du 17/11/2022 de 55 m³
Relève du 25/07/2022 de 110 m³
Relève du 07/03/2022 de 24 m³
Relève du 02/11/2021 de 55 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :

Occupant :

Adresse du lieu
desservi :

57690 CREHANGE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD

Destinataire de la facture

57690 CREHANGE

Facture n° 2024-EA-00- du 18/09/2024

Eau

Consommation du 07/03/2024 au 18/06/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

31 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00195 €

Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
73,00
13,83

Total de la facture

86,83

Montant total à payer avant le 22/10/2024

86,83 €

Mandat de prélèvement SEPA
Mandat de prélèvement SEPA : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 CREHANGE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241190004653524

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002411900046535 K 105 22 Montant : 86,83 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1610 6006 0196 0111 0886 238

Titulaire du compte : EARL LES JARDINS B



066310500246 EARL LES JARDINS B 16106006019601110886238

941133000175 03100024119000465350241133000175 8683

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
7	G14UU033886	15 mm	18/06/2024	R	1903			1934	31
Consommation totale relevée									31

Consommation facturée (m3) 31

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 31	11	m3	1,48000	16,28	0,90 (5.5%)	17,18

Collecte des eaux usées

Organismes Publics

Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 31	31	m3	0,07300	2,26	0,12 (5.5%)	2,38
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 31	31	m3	0,35000	10,85	0,60 (5.5%)	11,45

Total de votre facture 82,30
Montant total à payer 82,30 4,53 86,83

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un Immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné.
3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées)
4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Référence à
rappeler

Adresse du lieu
desservi : 57690 ELVANGE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57690 ELVANGE

Facture n° 2024-EA-00

du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 12/03/2024 au 24/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

32 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00395 €

Montants

Collecte des eaux usées

67,00

Distribution de l'eau

74,56

Organismes Publics

22,50

Total de la facture

164,06

Historique de consommation

Relève du 24/07/2024 de 32 m3
Relève du 12/03/2024 de 32 m3
Relève du 13/11/2023 de 28 m3
Relève du 25/07/2023 de 30 m3
Relève du 29/03/2023 de 3 m3

Montant total à payer avant le 09/12/2024

164,06 €

Mandat de prélèvement SEPA : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
pourel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 ELVANGE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005106224

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412500051062 T 105 77

Montant : 164,06 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



066310500246 SERETTI JOSEPH

941133000175 46180024125000510620571130660000241250005106224

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

16406

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G15XU000950	15 mm	24/07/2024	R	472			504	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) 32

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 32	12	m3	1,48000	17,76	0,98 (5.5%)	18,74
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,59000	50,88	5,09 (10%)	55,97
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,07300	2,34	0,13 (5.5%)	2,47
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5.5%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10%)	8,21
Total de votre facture					152,58	11,48	164,06
Montant total à payer					152,58	11,48	164,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgifp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Référence à
rappeler

Identifiant : 209980049 --- Mot de Passe : mmViFx
Occupant : M. ou Mme MARIYANCHUK DIMITRI LOZANO STEPHANIE

Adresse du lieu
desservi : 57380 FAULQUEMONT

ERS

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2024-EA-00-2411900045925 du 18/09/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 23/02/2024 au 13/06/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 35 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

	Montants
Collecte des eaux usées	72,25
Distribution de l'eau	79,24
Organismes Publics	24,60

Total de la facture 176,09

Historique de consommation

Relève du 13/06/2024 de 35 m³
Relève du 23/02/2024 de 38 m³
Relève du 18/10/2023 de 45 m³
Relève du 23/06/2023 de 40 m³
Relève du 02/03/2023 de 37 m³
Relève du 04/11/2022 de 31 m³
Relève du 21/07/2022 de 62 m³
Relève du 07/03/2022 de 38 m³
Relève du 04/11/2021 de 30 m³

Montant total à payer avant le 22/10/2024

176,09 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 FAULQUEMONT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241190004592524
ICS : FR81222137359
Référence : 4 CN 24 002411900045925 W 105 57 Montant : 176,09 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



066310500246 MARIYANCHUK DIMITRI

941133000175 74210024119000459250

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G16WA111596	15 mm	13/06/2024	R	870			905	35
Consommation totale relevée									35

Consommation facturée (m3) 35

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 35	15	m3	1,48000	22,20	1,22 (5.5%)	23,42
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,59000	55,65	5,57 (10%)	61,22
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,07300	2,56	0,14 (5.5%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,67 (5.5%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10%)	8,98
Total de votre facture					163,76	12,33	176,09
Montant total à payer					163,76	12,33	176,09

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Référence à
rappeler

Identifiant : 1

Occupant : A

Adresse du lieu :
desservi : 57690 FLETRANGE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57690 FLETRANGE

Facture n° 2024-EA-00 du **04/11/2024**

Eau et Assainissement

Consommation du 19/03/2024 au 31/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

35 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Montants

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

72,25
79,24
24,60

Total de la facture

176,09

Historique de consommation

Relève du 31/07/2024 de 35 m3
Relève du 19/03/2024 de 37 m3
Relève du 14/11/2023 de 32 m3
Relève du 31/07/2023 de 32 m3
Relève du 30/03/2023 de 35 m3
Relève du 05/12/2022 de 34 m3
Relève du 22/08/2022 de 43 m3
Relève du 19/04/2022 de 50 m3
Relève du 05/01/2022 de 26 m3

Somme prélevée le 09/12/2024

176,09 €

Le montant sera prélevé sur
Domiciliation

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500051815 M

Montant : 176,09 €

P
Dor

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :

57690 FLETRANGE



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	H21UA599395	15 mm	31/07/2024	R	273			308	35
Consommation totale relevée									35

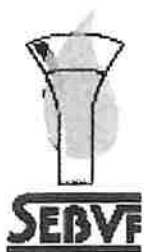
Consommation facturée (m3) 35

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 35	15	m3	1,48000	22,20	1,22 (5.5%)	23,42
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,59000	55,65	5,57 (10%)	61,22
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,07300	2,56	0,14 (5.5%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,67 (5.5%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10%)	8,98
Total de votre facture					163,76	12,33	176,09
Montant total à payer					163,76	12,33	176,09

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Historique de consommation

Relève du 23/07/2024 de 39 m³
Relève du 13/03/2024 de 34 m³
Relève du 09/11/2023 de 30 m³
Relève du 25/07/2023 de 32 m³
Relève du 21/03/2023 de 28 m³
Relève du 23/11/2022 de 28 m³
Relève du 03/08/2022 de 45 m³
Relève du 23/03/2022 de 41 m³
Relève du 24/11/2021 de 38 m³

Référence à Identifiant :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57220 FOULIGNY

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57220 FOULIGNY

Facture n° 2024-EA-00 _ du 04/11/2024

Eau

Consommation du 13/03/2024 au 23/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 39 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00196 €

	Montants
Distribution de l'eau	85,49
Organismes Publics	17,41

Total de la facture 102,90

Somme prélevée le 09/12/2024 102,90 €

Le montant
domiciliati



Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500052169 W

Montant : 102,90 €

Prélevé sur le con
Domiciliation : CRCA COURCELLES CHAUSSY

Date de prélèvement : 09/12/2024

Manda
ICS : F

57220 FOULIGNY

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 23/07/2024 de 32 m³
Relève du 19/03/2024 de 34 m³
Relève du 13/11/2023 de 27 m³
Relève du 25/07/2023 de 38 m³
Relève du 22/03/2023 de 29 m³
Relève du 25/11/2022 de 32 m³
Relève du 04/08/2022 de 36 m³
Relève du 29/03/2022 de 36 m³
Relève du 25/11/2021 de 25 m³

Référence à
rappeler

Identifiant

Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57690 GUINGLANGE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57690 GUINGLANGE

Facture n° 2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 19/03/2024 au 23/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

32 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00395 €

Montants

Collecte des eaux usées	67,00
Distribution de l'eau	74,56
Organismes Publics	22,50

Total de la facture

164,06

Somme prélevée le 09/12/2024

164,06 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500052174 C

Montant : 164,06 €

P

Domiciliation : CRCA METZ

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEDA :

57690 GUINGLANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Facture n° 2024-EA-00-

du 04/11/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C17FA810611	15 mm	23/07/2024	R	638			670	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) 32

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 32	12	m3	1,48000	17,76	0,98 (5.5%)	18,74
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,59000	50,88	5,09 (10%)	55,97
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,07300	2,34	0,13 (5.5%)	2,47
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5.5%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10%)	8,21
Total de votre facture					152,58	11,48	164,06
Montant total à payer					152,58	11,48	164,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEPRPCCT

Historique de consommation

Relève du 25/07/2024 de 32 m3
Relève du 20/03/2024 de 30 m3
Relève du 04/12/2023 de 32 m3
Relève du 03/08/2023 de 28 m3
Relève du 23/04/2023 de 31 m3
Relève du 20/12/2022 de 31 m3
Relève du 16/08/2022 de 36 m3
Relève du 04/04/2022 de 35 m3
Relève du 05/12/2021 de 27 m3

Référence à
rappeler

Identifiant

Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57690 HALLERING

SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57690 HALLERING

Facture n° 2024-EA-00-2 du **04/11/2024**

Eau et Assainissement

Consommation du 20/03/2024 au 25/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

32 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00395 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
67,00
74,56
22,50

Total de la facture

164,06

Montant total à payer avant le 09/12/2024

164,06 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 6 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HALLERING

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005239224

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412500052392 P 105 15 Montant : 164,06 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 BERNANOCE GILLES

941133000175 25140024125000523920571130660000241250005239224 16406

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C23LU244522	15 mm	25/07/2024	R	34			66	32
Consommation totale relevée									32

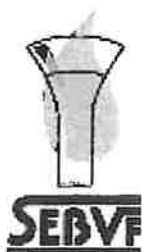
Consommation facturée (m3) 32

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 32	12	m3	1,48000	17,76	0,98 (5.5%)	18,74
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,59000	50,88	5,09 (10%)	55,97
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5.5%)	11,82
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,07300	2,34	0,13 (5.5%)	2,47
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10%)	8,21
Total de votre facture					152,58	11,48	164,06
Montant total à payer					152,58	11,48	164,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenois

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de

saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21

57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Adresse du lieu
desservi :

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57580 HAN SUR NIED

Facture n° 2024.

du 05/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 07/06/2024 au 16/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00318 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

38,72

87,27

28,10

Total de la facture

154,09

Historique de consommation

Relève du 16/10/2024 de 40 m³

Relève du 07/06/2024 de 38 m³

Relève du 16/02/2024 de 36 m³

Relève du 12/10/2023 de 38 m³

Relève du 12/06/2023 de 26 m³

Relève du 23/02/2023 de 32 m³

Relève du 26/10/2022 de 37 m³

Relève du 20/06/2022 de 32 m³

Relève du 24/02/2022 de 36 m³

Montant total à payer avant le 13/01/2025

154,09 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 HAN SUR NIED



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241510006250824

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002415100062508 R 105 52 Montant : 154,09 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1027 8054 0400 0124 8674 016

Titulaire du compte : RUBY MICHEL



066310500246 RUBY MICHEL

10278054040001248674016

941133000175 58160024151000625080571130660000241510006250824

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de mise en ligne : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G15XU000547	15 mm	16/10/2024	R	1070			1110	40
Consommation totale relevée									40

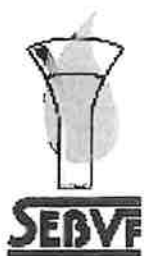
Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123	jours	0,20582	25,32	1,39 (5.5%)	26,71
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 40	20	m3	1,48000	29,60	1,63 (5.5%)	31,23
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,52 (10%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5.5%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,07300	2,92	0,16 (5.5%)	3,08
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10%)	10,25
Total de votre facture					144,16	9,93	154,09
Montant total à payer					144,16	9,93	154,09

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 30/07/2024 de 39 m3
Relève du 21/03/2024 de 34 m3
Relève du 21/11/2023 de 29 m3
Relève du 02/08/2023 de 36 m3
Relève du 23/03/2023 de 30 m3
Relève du 29/11/2022 de 30 m3
Relève du 12/08/2022 de 49 m3
Relève du 31/03/2022 de 40 m3
Relève du 30/11/2021 de 32 m3

Référence à
rappeler

Identifiant :

Occupant :

Adresse du lieu
desservi :

57690 HAUTE VIGNEULLES

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57690 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2024-EA-00-1

04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 21/03/2024 au 30/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Montants

Collecte des eaux usées

79,24

Distribution de l'eau

85,49

Organismes Publics

27,41

Total de la facture

192,14

Somme prélevée le 09/12/2024

192,14 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domicilié

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500052974 W

Montant : 192,14 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation : CCM BELLEVUE

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :

IRCE : 5769000000000000

57690 HAUTE VIGNEULLES

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G17WA158010	15 mm	30/07/2024	R	905			944	39
Consommation totale relevée									39
Consommation facturée (m3)									39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 39	19	m3	1,48000	28,12	1,55 (5.5%)	29,67
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,59000	62,01	6,20 (10%)	68,21
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,07300	2,85	0,16 (5.5%)	3,01
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5.5%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10%)	10,00
Total de votre facture					178,66	13,48	192,14
Montant total à payer					178,66	13,48	192,14

Commentaires	
NOTE EXPLICATIVE	
EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un Immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement . Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgifp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 23/07/2024 de 39 m³
Relève du 13/03/2024 de 30 m³
Relève du 08/11/2023 de 26 m³
Relève du 25/07/2023 de 37 m³
Relève du 21/03/2023 de 31 m³
Relève du 21/11/2022 de 27 m³
Relève du 02/08/2022 de 25 m³
Relève du 16/05/2022 de 52 m³
Relève du 26/11/2021 de 0 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57690 HEMILLY

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57690 HEMILLY

Facture n° 2024-EA-00-04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 13/03/2024 au 23/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 39 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

	Montants
Collecte des eaux usées	79,24
Distribution de l'eau	85,49
Organismes Publics	27,41

Total de la facture 192,14

Montant total à payer avant le 09/12/2024

192,14 €

(Mandat de prélèvement SEPA ponctuel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HEMILLY

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005083024

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412500050830 R 105 45 Montant : 192,14 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 BOUAZIZ SORAYA

941133000175 26160024125000508300571130660000241250005083024 19214

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Facture n° 2024-1

J4/11/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	H22UA282290	15 mm	23/07/2024	R	169			208	39
Consommation totale relevée									39
Consommation facturée (m3)									39
Détail de votre facture									
	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC	
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38	(5.5%)	26,49	
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53	(5.5%)	29,33	
Eau	21 à 39	19	m3	1,48000	28,12	1,55	(5.5%)	29,67	
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00	(10%)	11,03	
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,59000	62,01	6,20	(10%)	68,21	
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,07300	2,85	0,16	(5.5%)	3,01	
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75	(5.5%)	14,40	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91	(10%)	10,00	
Total de votre facture					178,66	13,48		192,14	
Montant total à payer					178,66	13,48		192,14	

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE	
EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 01/08/2024 de 40 m³
Relève du 20/03/2024 de 31 m³
Relève du 29/11/2023 de 32 m³
Relève du 14/08/2023 de 40 m³
Relève du 04/04/2023 de 33 m³
Relève du 13/12/2022 de 30 m³
Relève du 29/08/2022 de 47 m³
Relève du 25/04/2022 de 39 m³
Relève du 15/12/2021 de 27 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :

Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57580 HERNY

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57580 HERNY

Facture n° 2024-EA-1 du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 20/03/2024 au 01/08/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00397 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
80,99
87,05
28,10

Total de la facture

196,14

Somme prélevée le 09/12/2024

196,14 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :



Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500053066 W

Montant : 196,14 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation : BPLC FAULQUEMONT

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : 57580 HERNY

57580 HERNY

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C19LU043071	15 mm	01/08/2024	R	570			610	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20 m3		1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 40	20 m3		1,48000	29,60	1,63 (5.5%)	31,23
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 40	40 m3		1,59000	63,60	6,36 (10%)	69,96
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,07300	2,92	0,16 (5.5%)	3,08
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,35000	14,00	0,77 (5.5%)	14,77
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93 (10%)	10,25
Total de votre facture					182,38	13,76	196,14
Montant total à payer					182,38	13,76	196,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de

saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2024-EA-00-XXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 2965 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21

57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :

Occupant :

Adresse du lieu
desservi :

57380 HOLACOURT

Exp.

SGC SAINT AVOLD

20 RUE DU LAC

BP30039

57500 SAINT AVOLD

Destinataire de la facture

57380 HOLACOURT

Facture n° 2024-EA-0

05/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 05/06/2024 au 15/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

32 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00317 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

30,98

74,78

22,50

Total de la facture

128,26

Historique de consommation

Relève du 15/10/2024 de 32 m³

Relève du 05/06/2024 de 34 m³

Relève du 15/02/2024 de 37 m³

Relève du 11/10/2023 de 42 m³

Relève du 12/06/2023 de 35 m³

Relève du 22/02/2023 de 33 m³

Relève du 24/10/2022 de 44 m³

Relève du 20/06/2022 de 33 m³

Relève du 22/02/2022 de 33 m³

Montant total à payer avant le 13/01/2025

128,26 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 HOLACOURT

★

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241510006230524

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002415100062305 V 105 59 Montant : 128,26 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1610 6000 3200 0328 3200 068

Titulaire du compte : BUTIN SYLVIE

066310500246 BUTIN SYLVIE

16106000320003283200068

941133000175 90200024151000623050

Accusé de réception en préfecture

057-245700133-20251020-DE07-151025-DE

057-245700133-20251020-DE07-151025-DE

Date de réception préfecture : 20/10/2025

12826

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
:	G15XU004922	15 mm	15/10/2024	R	914			946	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) 32

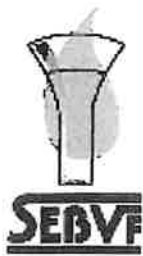
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123	jours	0,20582	25,32	1,39 (5.5%)	26,71
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 32	12	m3	1,48000	17,76	0,98 (5.5%)	18,74
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 32	32	m3	0,88000	28,16	2,82 (10%)	30,98
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5.5%)	11,82
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,07300	2,34	0,13 (5.5%)	2,47
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10%)	8,21
Total de votre facture					120,04	8,22	128,26
Montant total à payer					120,04	8,22	128,26

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Historique de consommation

Relève du 09/10/2024 de 34 m³
Relève du 03/06/2024 de 36 m³
Relève du 15/02/2024 de 35 m³
Relève du 19/10/2023 de 35 m³
Relève du 20/06/2023 de 27 m³
Relève du 29/03/2023 de 69 m³

Référence à Identifier
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57385 LAUDREFANG

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57385 LAUDREFANG

Facture n° 2024-EA-00- du 18/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 03/06/2024 au 09/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

	Montants
Collecte des eaux usées	70,50
Distribution de l'eau	77,68
Organismes Publics	23,88

Total de la facture 172,06

Montant total à payer avant le 23/12/2024

172,06 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57385 LAUDREFANG

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241230005853724

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412300058537 P 105 03 Montant : 172,06 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 LINA SCI

941133000175 70140024123000585370 17206

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	H23UA116400	15 mm	09/10/2024	R	133			167	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

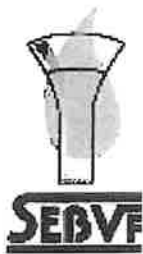
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 34	14	m3	1,48000	20,72	1,14 (5.5%)	21,86
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,59000	54,06	5,41 (10%)	59,47
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,07300	2,48	0,14 (5.5%)	2,62
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5.5%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10%)	8,71
Total de votre facture					160,02	12,04	172,06
Montant total à payer					160,02	12,04	172,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

RÈGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 03/10/2024 de 39 m³
Relève du 22/05/2024 de 29 m³
Relève du 05/02/2024 de 32 m³
Relève du 26/09/2023 de 30 m³
Relève du 30/05/2023 de 31 m³
Relève du 14/02/2023 de 29 m³
Relève du 13/10/2022 de 38 m³
Relève du 07/06/2022 de 29 m³
Relève du 15/02/2022 de 32 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi :

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Exp.

SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD

Destinataire de la facture

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Facture n° 2024-EA-00

du 05/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 22/05/2024 au 03/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
79,24
85,49
27,41

Total de la facture

192,14

Somme prélevée le 13/01/2025

192,14 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : (

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2416100064982 C

Montant : 192,14 €

Prélevé sur le compte :

Domiciliation : CCM LONGEVILLE ST AVOLD

Date de prélèvement : 13/01/2025

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR273000100529G5780000029BDFEFPCCCT

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G16XLU007428	15 mm	03/10/2024	R	771			810	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 39	19	m3	1,48000	28,12	1,55 (5.5%)	29,67
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,59000	62,01	6,20 (10%)	68,21
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,07300	2,85	0,16 (5.5%)	3,01
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5.5%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10%)	10,00
Total de votre facture					178,66	13,48	192,14
Montant total à payer					178,66	13,48	192,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgif.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Référence à
rappeler

Identifiant
Occupant

Adresse du lieu
desservi :

57380 MAINVILLERS

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 MAINVILLERS

Facture n° 2024-EA-00-

04/11/2024

Eau

Consommation du 12/03/2024 au 22/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00195 €

Montants

Distribution de l'eau
Organismes Publics

77,68
15,17

Total de la facture

92,85

Historique de consommation

Relève du 22/07/2024 de 34 m³
Relève du 12/03/2024 de 33 m³
Relève du 07/11/2023 de 29 m³
Relève du 24/07/2023 de 36 m³
Relève du 16/03/2023 de 2 m³

Somme prélevée le 09/12/2024

92,85 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliatio

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500051514 K

Montant : 92,85 €

Prélevé sur le compte : 1

Domiciliation : CCM FAULQUEMONT CREHANGE

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :

57380 MAINVILLERS



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Facture n° 2024-I		04/11/2024							
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C22LU311171	15 mm	22/07/2024	R	100			134	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 34	14	m3	1,48000	20,72	1,14 (5.5%)	21,86

Collecte des eaux usées

Organismes Publics

Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,07300	2,48	0,14 (5.5%)	2,62
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5.5%)	12,55

Total de votre facture 88,01 4,84 92,85
Montant total à payer 88,01 4,84 92,85

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 22/07/2024 de 38 m3
Relève du 12/03/2024 de 35 m3
Relève du 08/11/2023 de 30 m3
Relève du 24/07/2023 de 39 m3
Relève du 16/03/2023 de 29 m3
Relève du 21/11/2022 de 32 m3
Relève du 02/08/2022 de 44 m3
Relève du 22/03/2022 de 36 m3
Relève du 22/11/2021 de 27 m3

Référence à Identifier :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57380 MANY

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 MANY

Facture n° 2024-EA- J4/11/2024

Eau

Consommation du 12/03/2024 au 22/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation d'eau **38 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00196 €

	Montants
Distribution de l'eau	83,93
Organismes Publics	16,95

Total de la facture **100,88**

Montant total à payer avant le 09/12/2024 **100,88 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à décharger votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 MANY

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005170624
ICS : FR81222137359
Référence : 4 CN 24 002412500051706 T 105 04 **Montant : 100,88 €**
Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 HINSCHBERGER PIERR

941133000175 99180024125000517060571130660000241250005170624 10088

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G21XU243833	15 mm	22/07/2024	R	272			310	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3)

38

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20 m3		1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 38	18 m3		1,48000	26,64	1,47 (5.5%)	28,11

Collecte des eaux usées

Organismes Publics

Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38 m3		0,07300	2,77	0,15 (5.5%)	2,92
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38 m3		0,35000	13,30	0,73 (5.5%)	14,03

Total de votre facture

Montant total à payer

95,62

95,62

5,26

5,26

100,88

100,88

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potables. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture

057-245700133-20251020-DE07-151025-DE

Date de télétransmission : 20/10/2025

Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Historique de consommation

Relève du 24/07/2024 de 34 m³
Relève du 20/03/2024 de 36 m³
Relève du 10/11/2023 de 22 m³
Relève du 27/07/2023 de 25 m³
Relève du 04/04/2023 de 28 m³
Relève du 05/12/2022 de 29 m³
Relève du 21/07/2022 de 34 m³
Relève du 29/03/2022 de 22 m³
Relève du 29/11/2021 de 22 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant

Adresse du lieu
desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

Facture n° 2024-EA-00

04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 20/03/2024 au 24/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
70,50
77,68
23,88

Total de la facture

172,06

Montant total à payer avant le 09/12/2024

172,06 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce talon de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 MARANGE ZONDRANGE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005317224

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412500053172 M 105 69 Montant : 172,06 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1470 7000 0731 4196 9563 587

Titulaire du compte : GRIMA DIDIER

066310500246 GRIMA DIDIER

14707000073141969563587

941133000175 47120024125000531720571133000175 17206

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C22LU165807	15 mm	24/07/2024	R	140			174	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture

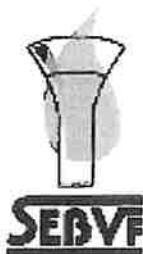
	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 34	14	m3	1,48000	20,72	1,14 (5.5%)	21,86
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,59000	54,06	5,41 (10%)	59,47
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,07300	2,48	0,14 (5.5%)	2,62
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5.5%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10%)	8,71
Total de votre facture					160,02	12,04	172,06
Montant total à payer					160,02	12,04	172,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Historique de consommation

Relève du 09/10/2024 de 37 m3
Relève du 11/06/2024 de 37 m3
Relève du 12/02/2024 de 37 m3
Relève du 09/10/2023 de 34 m3
Relève du 12/06/2023 de 38 m3
Relève du 09/02/2023 de 34 m3
Relève du 14/10/2022 de 37 m3
Relève du 20/06/2022 de 43 m3
Relève du 16/02/2022 de 36 m3

Référence à
rappeler

Identifiant : /

Occupant :

Adresse du lieu
desservi :

57380 PONTPIERRE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 PONTPIERRE

Facture n° 2024-EA-00-2

18/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 11/06/2024 au 09/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

37 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
75,74
82,36
25,99

Total de la facture

184,09

Somme prélevée le 23/12/2024

184,09 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412300058787 L

Montant : 184,09 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation : CCM FAULQT-CREHANGE

Date de prélèvement : 23/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : FR81222137359

R



57380 PONTPIERRE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G17WA135263	15 mm	09/10/2024	R	756			793	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 37	17	m3	1,48000	25,16	1,38 (5.5%)	26,54
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,59000	58,83	5,88 (10%)	64,71
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,07300	2,70	0,15 (5.5%)	2,85
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5.5%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,86 (10%)	9,48
Total de votre facture					171,20	12,89	184,09
Montant total à payer					171,20	12,89	184,09

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné.
3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées)
4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dglp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H A 12 H ET DE 13 H A 16 H
LE VENDREDI DE 8 H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 08/10/2024 de 32 m³
Relève du 04/06/2024 de 31 m³
Relève du 14/02/2024 de 30 m³
Relève du 24/10/2023 de 33 m³
Relève du 22/06/2023 de 35 m³
Relève du 03/03/2023 de 27 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57385 TETING SUR NIED

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57385 TETING SUR NIED

Facture n° 2024-EA-0

du 18/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 04/06/2024 au 08/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

32 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00395 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
67,00
74,56
22,50

Total de la facture

164,06

Montant total à payer avant le 23/12/2024

164,06 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter. À réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57385 TETING SUR NIED

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241230005923924

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412300059239 C 105 13 Montant : 164,06 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 NASSHAN ROGER

941133000175 18030024123000592390571130660000241230005923924

16406

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	C17FA148791	15 mm	08/10/2024	R	948			980	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) 32

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 32	12	m3	1,48000	17,76	0,98 (5.5%)	18,74
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,59000	50,88	5,09 (10%)	55,97
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,07300	2,34	0,13 (5.5%)	2,47
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5.5%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10%)	8,21
Total de votre facture					152,58	11,48	164,06
Montant total à payer					152,58	11,48	164,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfigouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 05/08/2024 de 39 m3
Relève du 22/03/2024 de 33 m3
Relève du 01/12/2023 de 32 m3
Relève du 14/08/2023 de 40 m3
Relève du 04/04/2023 de 30 m3
Relève du 14/12/2022 de 30 m3
Relève du 29/08/2022 de 41 m3
Relève du 26/04/2022 de 37 m3
Relève du 03/01/2022 de 38 m3

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57380 THICOURT

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 THICOURT

Facture n° 2024-EA-00-

du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 22/03/2024 au 05/08/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 39 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00318 €

	Montants
Collecte des eaux usées	37,75
Distribution de l'eau	85,49
Organismes Publics	27,41

Total de la facture 150,65

Montant total à payer avant le 09/12/2024

150,65 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

57380 THICOURT



DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005296424

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412500052964 L 105 31 Montant : 150,65 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 RACINE SONIA

941133000175 07110024125000529640571130660000241250005296424 15065

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

Facture n° 2024-EA-00-

du 04/11/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G18XU055381	15 mm	05/08/2024	R	297			336	39
Consommation totale relevée									39
Consommation facturée (m3)									39
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49		
Eau	1 à 20	20 m3		1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33		
Eau	21 à 39	19 m3		1,48000	28,12	1,55 (5.5%)	29,67		
Collecte des eaux usées									
Collecte des eaux usées	1 à 39	39 m3		0,88000	34,32	3,43 (10%)	37,75		
Organismes Publics									
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,35000	13,65	0,75 (5.5%)	14,40		
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,07300	2,85	0,16 (5.5%)	3,01		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,23300	9,09	0,91 (10%)	10,00		
Total de votre facture					140,94	9,71	150,65		
Montant total à payer					140,94	9,71	150,65		

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE	
EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR	
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité. 2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné. 3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées) 4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable
RESTE A PAYER	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 05/08/2024 de 39 m³
Relève du 22/03/2024 de 36 m³
Relève du 01/12/2023 de 31 m³
Relève du 14/08/2023 de 37 m³
Relève du 04/04/2023 de 36 m³
Relève du 15/12/2022 de 31 m³
Relève du 30/08/2022 de 44 m³
Relève du 26/04/2022 de 34 m³
Relève du 03/01/2022 de 36 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57380 THONVILLE

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 THONVILLE

Facture n° 2024-EA-00-2 du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 22/03/2024 au 05/08/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00318 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
37,75
85,49
27,41

Total de la facture

150,65

Montant total à payer avant le 09/12/2024

150,65 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 THONVILLE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241250005297924

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412500052979 C 105 90 Montant : 150,65 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 REICHERT JEREMIE

941133000175 85030024125000529790571130660000241250005297924

15065

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception en préfecture : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

RÈGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 25/07/2024 de 36 m³
Relève du 21/03/2024 de 39 m³
Relève du 13/11/2023 de 27 m³
Relève du 31/07/2023 de 22 m³
Relève du 03/04/2023 de 21 m³
Relève du 29/11/2022 de 15 m³
Relève du 22/08/2022 de 23 m³
Relève du 07/04/2022 de 18 m³
Relève du 17/12/2021 de 19 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57385 TRITTELING REDLACH

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57385 TRITTELING REDLACH

Facture n° 2024-EA-00 du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 21/03/2024 au 25/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

36 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
73,99
80,80
25,29

Total de la facture

180,08

Somme prélevée le 09/12/2024

180,08 €

Le montant sera prélevé sur le compt.
Domiciliation :



Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2024/3

N° facture : 2412500053040 T

Montant : 180,08 €

Prélevé sur le compt.
Domiciliation : CRCA METZ

Date de prélèvement : 09/12/2024

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : FR81222137359

57385 TRITTELING REDLACH

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G19WA189314	15 mm	25/07/2024	R	352			388	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 36	16	m3	1,48000	23,68	1,30 (5.5%)	24,98
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,59000	57,24	5,72 (10%)	62,96
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,07300	2,63	0,14 (5.5%)	2,77
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,89 (5.5%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10%)	9,23
Total de votre facture					167,48	12,60	180,08
Montant total à payer					167,48	12,60	180,08

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné.
3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées)
4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFPCCCT

Historique de consommation

Relève du 10/10/2024 de 39 m³
Relève du 06/06/2024 de 32 m³
Relève du 07/02/2024 de 36 m³
Relève du 03/10/2023 de 32 m³
Relève du 05/06/2023 de 35 m³
Relève du 06/02/2023 de 32 m³
Relève du 06/10/2022 de 36 m³
Relève du 11/05/2022 de 23 m³
Relève du 14/02/2022 de 31 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu
desservi : 57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD
Destinataire de la facture

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Facture n° 2024-EA-18/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 06/06/2024 au 10/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00396 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
79,24
85,49
27,41

Total de la facture

192,14

Montant total à payer avant le 23/12/2024

192,14 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte, et votre banque à débloquer votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 VAHL LES FAULQUEMONT



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000241230005901824

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 24 002412300059018 M 105 32 Montant : 192,14 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500246 AREND ALEXANDRE

941133000175 68120024123000590180571130660000241230005901824

19214

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de réception : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	H22UA178879	15 mm	10/10/2024	R	203			242	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3)

39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,20582	25,11	1,38 (5.5%)	26,49
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 39	19	m3	1,48000	28,12	1,55 (5.5%)	29,67
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,59000	62,01	6,20 (10%)	68,21
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,07300	2,85	0,16 (5.5%)	3,01
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5.5%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10%)	10,00
Total de votre facture					178,66	13,48	192,14
Montant total à payer					178,66	13,48	192,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-**Redevance pour prélèvement.** Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même litre que l'électricité.

2-**Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement.** Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné.

3-**Redevance consommation eau potable.** Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées)

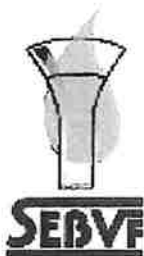
4-**Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.** Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT-AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT-AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**

Secteur de Chenois

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.frDU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12HTél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32**REGLEMENT PAR INTERNET**Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de
saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2024-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable
chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21
57380 FAULQUEMONTRéférence à
rappeler

Identifiant : €

Occupant :

Adresse du lieu
desservi :

57580 VATIMONT

Exp. SGC SAINT AVOLD
20 RUE DU LAC
BP30039
57500 SAINT AVOLD

Destinataire de la facture

57580 VATIMONT

Facture n° 2024-EA-00-2**5/12/2024****Eau et Assainissement**

Consommation du 06/06/2024 au 16/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau**38 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00318 €

	Montants
Collecte des eaux usées	36,78
Distribution de l'eau	84,15
Organismes Publics	26,69

Total de la facture**147,62****Historique de consommation**

Relève du 16/10/2024 de 38 m³
Relève du 06/06/2024 de 33 m³
Relève du 19/02/2024 de 35 m³
Relève du 12/10/2023 de 26 m³
Relève du 12/06/2023 de 23 m³
Relève du 24/02/2023 de 12 m³
Relève du 26/10/2022 de 4 m³
Relève du 21/06/2022 de 1 m³
Relève du 24/02/2022 de 1 m³

Somme prélevée le 13/01/2025**147,62 €**Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation**Emetteur : SEBVF****Exercice : 2024/3****N° facture : 2415100061914 3****Montant : 147,62 €****Prélevé sur le comp****Domiciliation : BPLC ESSEY LES NANCY****Date de prélèvement : 13/01/2025****Mandat de prélèvement SEPA :**
ICS : FR81222137359

57580 VATIMONT



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G14WA020466	15 mm	16/10/2024	R	477			515	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) 38

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123	jours	0,20582	25,32	1,39 (5.5%)	26,71
Eau	1 à 20	20	m3	1,39000	27,80	1,53 (5.5%)	29,33
Eau	21 à 38	18	m3	1,48000	26,64	1,47 (5.5%)	28,11
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 38	38	m3	0,88000	33,44	3,34 (10%)	36,78
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,35000	13,30	0,73 (5.5%)	14,03
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,07300	2,77	0,15 (5.5%)	2,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,23300	8,85	0,89 (10%)	9,74
Total de votre facture					138,12	9,50	147,62
Montant total à payer					138,12	9,50	147,62

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
2-Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'Assainissement concerné.
3-Redevance consommation eau potable. Tout le monde paie cette redevance basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés (Activités d'élevage déclarées)
4-Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Nouvelle redevance mise en place dont le montant est spécifique au service d'alimentation en eau potable

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SIRET émetteur : 35000486700031

contacts



www.eauxdelest.com
accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h
à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 409 438

APPEL NON SURTAXÉ



urgence 24h/24

0977 429 438

APPEL NON SURTAXÉ



Société des Eaux de l'Est - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE



www.eauxdelest.com/acceo

Traitement des eaux usées



District Urbain de Faulquemont
1 allée René Cassin 57380 Faulquemont
Lundi au vendredi (8h-12h/13h-16h)



0387297380

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-7782822222
identifiant : 6158
facture n° : F120-0168809



MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 E+A
9 C RUE RENE CHAR
21000 DIJON

Service de l'eau du Syndicat intercommunal de Boulay

SPECIMEN 120 M3

26 Septembre 2024

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			115,99 €
Votre consommation	120 m ³	3,68 €	441,75 €

Net à payer

557,74 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 27 septembre 2024

Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau :	43 %
Collecte et traitement des eaux usées :	44 %
Organismes publics :	13 %

Adresse desservie :

MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3
E+A

RUE SPECIMEN 120 M3
57220 BOUCHEPORN

Date et Lieu

Signature

MME M BOUCHEPORN CLIENT
120 M3 E+A
9 C RUE RENE CHAR
21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR7122395559
RUM : TIP19000898F120-016880910000000000

Montant : 557,74 €

TIPSEPA

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Société des Eaux de l'Est à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Société des Eaux de l'Est. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SOCIETE DES EAUX DE L'EST
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

000820156765

190008000132 6698F120-0168809100

Annexe de réception en préfecture

057245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025

55774

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.eauxdelest.com

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			227,29		239,79
ABONNEMENT					
Part Société des Eaux de l'Est du 26/09/2024 au 31/12/2024	0,26	67,15	17,79	5,5	
Part Société des Eaux de l'Est du 01/01/2025 au 26/09/2025	0,74	67,15	49,36	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 26/09/2024 au 30/06/2025	0,76	11,5180	8,75	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 01/07/2025 au 26/09/2025	0,24	11,5180	2,77	5,5	
CONSOMMATION					
Part Société des Eaux de l'Est du 26/09/2024 au 31/12/2024	31,80 m³	0,7425	23,61	5,5	
du 01/01/2025 au 26/09/2025	88,20 m³	0,7425	65,49	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 26/09/2024 au 30/06/2025	91,15 m³	0,4010	36,55	5,5	
du 01/07/2025 au 26/09/2025	28,85 m³	0,4010	11,57	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 26/09/2024 au 26/09/2025	120 m³	0,0950	11,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			220,80		242,88
ABONNEMENT					
Part fixe DUF du 26/09/2024 au 26/09/2025	1	30,00	30,00	10,0	
CONSOMMATION					
Part District Urbain de Faulquemont du 26/09/2024 au 26/09/2025	120 m³	1,59	190,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,96		75,07
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Red. modernisation des réseaux de collecte du 26/09/2024 au 26/09/2025	120 m³	0,2330	27,96	10,0	
Red. pour pollution de l'eau du 26/09/2024 au 26/09/2025	120 m³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			518,05		
MONTANT TVA (5.5 %)			14,81		
MONTANT TVA (10.0 %)			24,88		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					557,74
Net à payer					557,74 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.



TREL798F00F120-0168809000557744N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de Société des Eaux de l'Est dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.eauxdelest.com ou au 0800 948 862 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0620041000010790020Y02019 en indiquant votre référence client (98- 7782822222).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.eauxdelest.com la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20251020-DE07-151025-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025